

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 489

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégories concernées
Durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégorie 14h, 21h, 28h, 35h Durée de rattrapage ajustable en cas d'échec en fonction des préconisations du 1 ^{er} testeur	Toute personne appelée à conduire un chariot automoteur à conducteur porté, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.489 de la CNAM	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.	En fonction de la capacité de chaque centre de déroulement de tests.	1A ; 1B ; 2B ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Appliquer la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté.
 Conduire en sécurité un chariot représentatif de la recommandation R.489 de la CNAM
 Réaliser des opérations : de chargement / déchargement de camion, de déplacement de charges, de stockage et déstockage en palettier, de gerbage en pile, de transfert de charges diverses, de manutentionner diverses charges (longue, déformable, masquant la visibilité...)
 Préparer une commande (en fonction de la catégorie)
 Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins en fonction du CACES® concerné
 Effectuer les adéquations nécessaires à chaque manutention
 Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)

Validité du titre	La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.
Titres et qualités du formateur / testeur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience dans le levage et la manutention. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants ainsi que divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R.489 de la CNAM, chariots correspondants aux catégories concernées.
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos sites équipés pour la formation chariots ou sur votre site avec vos moyens.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée et du CACES® en version dématérialisée en cas d'obtention

Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R.489)

- **Introduction** : Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- **Connaissances générales**
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.
- **Technologie des Chariots**
- **Catégories de chariots et de CACES®**
- **Tableau - abaque de charges**
- **Notions élémentaires de physique, stabilité des chariots**
- **Risques liés à l'utilisation des chariots et moyens de prévention associés**
- **Exploitation des chariots**
- **Vérification d'usage d'un chariot**

Formation pratique (sur la catégorie concernée par la convention du stagiaire)

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R.489 et à la catégorie de chariot. Evaluation pratique continue durant la formation.

- **Prise de poste et vérification**
- **Conduite et manœuvres**
- **Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance**

Tests (Evaluation des objectifs)

Test théorique : QCM d'une durée d'une heure. Les conditions de réussite sont imposées par la R.489 et précisées au démarrage du test.

- **Connaissances générales, technologie et stabilité des chariots à conducteur porté, tableau - abaque de charges et exploitation des chariots à conducteur porté.**

Test pratique : Epreuve chronométrée sur chaque catégorie. Les conditions de réussite sont imposées par la R.489 et précisées au démarrage du test.

- **Prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance**

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 489

Références de la certification

Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Date d'enregistrement : 31/10/2024

Date d'échéance : 31/10/2029

	<i>Codes Répertoire Spécifique (RS)</i>	
<i>Catégorie 1A</i>	<i>Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite</i>	RS6866
<i>Catégorie 1B</i>	<i>Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée >1.20m</i>	RS6867
<i>Catégorie 2B</i>	<i>Chariots tracteurs industriels</i>	RS6868
<i>Catégorie 3</i>	<i>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux</i>	RS6869
<i>Catégorie 4</i>	<i>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6tonnes</i>	RS6871
<i>Catégorie 5</i>	<i>Chariots élévateurs à mat rétractable</i>	RS6870
<i>Catégorie 6</i>	<i>Chariots élévateurs à poste de conduite élevable</i>	RS6872
<i>Catégorie 7</i>	<i>Conduite hors production des chariots</i>	RS6873